

RCC SERVVAIR 2026 : L'essentiel pour comprendre et décider

Décryptage, guide pratique et points de
vigilance par le syndicat SNAA-UNSA.



C'est quoi la RCC ? (Rupture Conventionnelle Collective)

La RCC est un dispositif exceptionnel permettant à des salariés **volontaires de quitter l'entreprise** dans un **cadre négocié**, avec des indemnités et un accompagnement. Il est soumis à la validation de l'État (DREETS).

Ce que c'est



Un choix 100% volontaire



Un accord collectif négocié par les syndicats



Une rupture encadrée avec indemnités majorées



Un départ accompagné (cabinets de conseil, aides)

Ce que ce n'est pas



Un licenciement économique



Une obligation ou une pression à partir



Une démission classique (qui vous ferait perdre vos droits)



Une décision à prendre seul et sans filet



Position SNAA-UNSA : Le volontariat doit être absolu. Aucun salarié ne doit subir de pression directe ou indirecte pour partir.

Qui est concerné et pour quels projets ?

Périmètre : Limité à 35 départs maximum (Servair Paris & Servair Siège).
Attention : limité à certains services et postes précis.



Conditions requises :
Être en CDI + Ancienneté (5 ans pour Paris / 1 an pour le Siège).



Voie A : Projet Retraite

- ✓ Possibilité de liquider sa retraite à taux plein avant le 30 juin 2027 (Paris) ou 30 juillet 2027 (Siège).
- ✓ Accompagnement exclusif par le cabinet **Objectif Retraite**.



Voie B : Projet Professionnel

- ✓ Nouvel emploi externe (CDI, CDD > 6 mois, Intérim > 6 mois).
- ✓ Création ou reprise d'entreprise.
- ✓ Formation diplômante, certifiante ou de reconversion.
- ✓ Accompagnement exclusif par le cabinet **Arthur Hunt**.

Comment candidater ?

Les 5 étapes de votre parcours

Étape 1 : Conseil

Étape 2 : Dépôt

Étape 3 : Validation

Étape 4 : Signature

Étape 5 : Départ



Rencontre avec le cabinet (Arthur Hunt ou Objectif Retraite).
Vérification de la faisabilité et montage du dossier.

Paris : Du 1er octobre au 13 novembre 2026.
Siège : Du 20 octobre au 27 novembre 2026.

Examen par le Comité (nov/déc).
Critères de départage si plus de 35 candidats :
1. Retraite >
2. Projet Pro >
3. Ancienneté >
4. RQTH.

Entretien RH et signature de la convention individuelle.
Délai de rétractation de 10 jours garantis.

Départ effectif de l'entreprise au plus tard mi-2027 (selon établissement).



Vigilance SNAA-UNSA : Les critères de départage doivent être appliqués avec une transparence totale et vérifiable.

Indemnités et Aides :

Ce que vous pouvez toucher

Projet Retraite

- **Base** : Indemnité légale de licenciement + 5 mois de salaire de référence.
- **Majoration Ancienneté** : +1 mois (>20 ans), +2 mois (>30 ans), +3 mois (>40 ans).
- **Avantage** : Maintien de la mutuelle / prévoyance pendant 12 mois.

Projet Pro (SANS Congé Mobilité)

- **Package unique** : Indemnité légale de licenciement + 5 mois de salaire de référence.

Projet Pro (AVEC Congé Mobilité)

- **Base** : Indemnité légale de licenciement uniquement.
- **Congé Mobilité** : 6 mois rémunérés à 70% du salaire brut.
- **Aides Spécifiques** (cumulables) :
 - Création/Reprise : 6 000 €.
 - Formation : 4 000 € à 6 000 €.
 - Mobilité géo (>100km) : 2 000 €.
 - Différentiel salaire : 2 400 €.



Attention : Les montants définitifs dépendent strictement de votre situation personnelle, de votre salaire de référence et de la fiscalité en vigueur. Des simulateurs vous seront fournis.

Notre Vigilance SNAA-UNSA : Vous informer, Vous protéger

Garantir un vrai volontariat

Zéro pression de la direction.
Les départs doivent être choisis,
jamais subis.

Protéger ceux qui restent

Veiller à ce que les 35 départs ne se
transforment pas en surcharge de
travail ou en désorganisation pour
les équipes restantes.



Sécuriser vos projets

Aucune signature de projet retraite
sans une **simulation CNAV/Agirc-
Arrco** claire, écrite et validée.

Équité et Transparence

Un suivi rigoureux des comités de
validation pour s'assurer d'une
égalité de traitement stricte sur les
critères de départage.

Ne signez rien sans avoir tout compris ! Vos élus SNAA-UNSA sont à votre disposition pour vérifier vos dossiers, simuler vos droits et vous accompagner à chaque étape. Contactez-nous avant toute décision définitive.